

trouve que certains pays, comme l'Allemagne, ont bien mieux réussi que nous à gérer leur économie. Au Canada, nous nous sommes contentés d'appliquer les mêmes politiques qu'en 1971 et en 1972, bien qu'un peu moins restrictives. On aurait pu croire que le gouvernement avait tiré une leçon de l'expérience passée, ayant été presque renversé en 1972. Étant donné que les prochaines élections ne seront que dans trois ans et demi, sans doute le gouvernement est-il plus rassuré.

Nous avons un taux élevé d'inflation doublé d'un taux élevé de chômage et cela contribue beaucoup plus gravement à l'agitation ouvrière et aux arrêts de travail illégaux que tout autre facteur mentionné cet après-midi. Je le répète pour la seconde ou la troisième fois, je m'étonne que le ministre du Travail n'ait pas fait de cette question un point essentiel de son raisonnement, mais je le félicite encore une fois d'avoir eu le courage de dire que c'est un mythe que les règlements salariaux au Canada n'ont rien de comparable à ceux des États-Unis. Cela signifie que personne, ni les éditorialistes, ni le gouvernement, ne peut plus, désormais, faire de la main-d'œuvre le bouc émissaire et la tenir responsable de nos problèmes.

● (1710)

Il était intéressant, cette semaine, de voir le ministre et le premier ministre s'efforcer de faire accepter dans tout le pays, la notion de négociation à l'échelle de l'industrie. Le ministre a précisé ce principe, cet après-midi, et j'ai été heureux de l'entendre. Je trouve toutefois un peu prématuré ou présomptueux, de sa part ou de celle du premier ministre, après avoir annoncé l'établissement d'un conseil tripartite, composé de représentants du patronat, des ouvriers et du gouvernement, de dire à ce conseil que la négociation à l'échelle de l'industrie est la solution à tous nos problèmes dans le domaine des relations ouvrières-patronales. Qu'est-ce qui les en rend si certains? Il y a aux États-Unis une foule d'exemples qui feraient plutôt croire que ce genre de négociation entraîne encore plus de difficultés. Cette question est si complexe qu'elle devrait être étudiée de très près par des spécialistes; pourtant, ni lui ni le premier ministre n'ont dit que c'est ce qu'on devrait faire plus tôt cette semaine; ils ont présenté la chose à titre de solution.

Le danger qui nous guette ici, je crois, c'est de créer une panacée trop simplifiée, ce que le ministre doit manifestement vouloir éviter. C'est très bien de songer à une négociation générale dans l'industrie canadienne de l'acier, comme l'a signalé aujourd'hui un journaliste. Ce genre de négociation semble fait sur mesure pour cette industrie, où les entreprises de l'Ontario contrôlent de 70 à 80 p. 100 de la production totale. Que fera Dofasco, qui n'a jamais eu d'organisation syndicale? Comment peut-il y avoir négociation générale dans de tels cas? Et la Sidbec, au Québec, qui appartient au gouvernement provincial? Et notre pâle imitation de la Sidbec, la Sysco? A toutes fins pratiques, le gouvernement fédéral s'en est lavé les mains quand il a refusé à la Cape Breton Development Corporation la mainmise sur les aciéries. Je le dis en dépit du fait que le MEER a versé à Sysco des subventions intermittentes.

Je reconnais que le gouvernement fédéral a créé la Société de développement du Cap-Breton, mais il l'a privée de l'un de ses pouvoirs de contrôle les plus importants en ne l'autorisant pas à prendre en mains les établissements Sydney Steel Works, imposant cette industrie à une pro-

Difficultés dans le domaine du travail

vince financièrement assez faible qui n'avait pas les fonctionnaires ni les experts nécessaires pour affronter les difficultés que comporte la création d'une industrie métallurgique capable de faire face à la concurrence sur le marché international. En Nouvelle-Écosse, nous payons aujourd'hui pour cette carence.

Ce sont là quelques-uns des principaux problèmes qui se posent quant il s'agit d'instaurer la négociation au niveau de chaque industrie. Nous devons même être très prudents maintenant quand nous parlons d'arbitrage volontaire comme solution valable. Je sais que M. George Meany s'est prononcé en faveur de cette formule aux États-Unis, mais ne faisons pas le travail du conseil avant même qu'il ne siège.

Cela dit, permettez-moi de féliciter le ministre d'avoir accepté la recommandation du rapport Woods d'avoir créé le conseil et de vouloir mettre les choses en marche. Si c'est là un effet secondaire des troubles syndicaux imputables à l'inflation et au taux élevé de chômage, tant mieux. Je crois que les parties de la résolution où il est question de la démocratie dans le monde du travail sous l'angle de partage des profits et d'actionnariat des travailleurs devraient être envisagées sérieusement par le conseil comme des moyens d'amener les syndicats et les employeurs à s'entendre dans les années 70 et 80. Je m'associe au ministre pour souhaiter au ministre des Postes (M. Mackasey) tout le succès voulu dans ses efforts pour mettre en œuvre la démocratie industrielle aux Postes.

Peut-être pourrais-je prendre encore une ou deux minutes et ce sera tout, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le temps alloué au député est maintenant écoulé. Il peut terminer ses observations si la Chambre y consent à l'unanimité.

Des voix: D'accord.

M. Hogan: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur et mes collègues. Je veux simplement dire quelques mots au sujet de la formule de partage des bénéfices indiquée dans la résolution. Je crois que c'est une bonne idée de donner au travailleur une part des bénéfices, et je suis tout à fait pour cela. Je crois que si nous avons eu quelques travailleurs dans le conseil d'administration pendant la crise de 1971 au Cap-Breton, nous aurions pu éviter l'échec que nous avons connu. Je ne veux pas prendre le temps de la Chambre en revenant là-dessus.

Je tiens à rappeler aux députés créditistes, ainsi qu'aux autres d'ailleurs, ce que le ministre a laissé entendre dans son allocution d'aujourd'hui. Il a dit qu'on ne saurait en aucune façon, dans une société libre comme la nôtre, substituer des mesures telles que le partage des profits au système de convention collective comme instrument indispensable de règlement des conflits sociaux. Ces idées sont bonnes tant qu'on ne les utilise pas pour renverser les organismes syndicaux ou pour contrecarrer l'organisation des syndicats accrédités. Ceci dit, je me permets d'ajouter qu'à mon avis les syndicats pêchent par un excès de conservatisme qui, joint à leur manque d'efforts justifié à établir une véritable démocratie ouvrière, constitue un obstacle que le ministre devra envisager et surmonter pour mettre en œuvre les recommandations de la dernière partie de la présente résolution. Ce sont tous des éléments du même tout.